

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 193/00
10 octobre 2000

PHILIPPINES

**La torture : une pratique courante
et inavouée**

Index AI : ASA 35/012/00

**Embargo : 10 octobre 2000
(16 h 00 TU)**

« Aux Philippines, cinq détenus condamnés à mort ont déclaré avoir été soumis à des actes de torture visant à les amener à avouer le meurtre d'un ancien membre des services de renseignement de la police, Rolando Abadilla. Cette affaire est symptomatique des carences fondamentales que présente le système de protection des droits humains aux Philippines, et du recours répété à la torture à l'encontre des suspects de droit commun dans ce pays », a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport paru aujourd'hui.

Au moins six des neuf suspects initialement arrêtés dans le cadre de l'affaire Rolando Abadilla, qui est actuellement examinée par la Cour suprême, ont affirmé qu'ils avaient subi des actes de torture destinés à leur extorquer des « aveux » et qu'ils n'avaient pas été autorisés à consulter un avocat, à entrer en contact avec leurs proches ni à bénéficier de soins médicaux.

Cesar Fortuna a déclaré à Amnesty International qu'on lui avait bandé les yeux, qu'on l'avait aspergé d'eau et qu'on l'avait soumis à des décharges électriques après avoir recouvert son visage d'une serviette humide. Comme d'autres suspects dans cette affaire, Cesar Fortuna a affirmé qu'on avait placé à plusieurs reprises sur sa tête un sac en plastique, qui avait été serré autour de son cou jusqu'à la limite de l'asphyxie.

Le mur de silence qui a longtemps entouré le recours à la torture et aux autres formes de mauvais traitements à l'encontre de suspects de droit commun a été partiellement brisé, ce qui a révélé l'insuffisance des garanties juridiques et procédurales ayant permis aux tortionnaires de poursuivre leurs agissements sans être inquiétés.

Confronté au mécontentement de la population face à la hausse de la criminalité, le président Joseph Estrada s'est engagé à

Pour recevoir un exemplaire du rapport

sanctionner sévèrement ceux qui enfreignent les lois. Amnesty International craint donc une augmentation des actes de torture et des autres formes de mauvais traitements à l'encontre des suspects de droit commun. Soumis à une forte pression, les policiers chargés d'élucider les crimes ne sont pas dissuadés de recourir à la torture pour obtenir plus rapidement des « aveux » et, partant, des condamnations. Il semble que l'opinion publique soit prête à accepter ce genre de méthodes.

Parmi les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements physiques et psychologiques couramment infligés par des policiers, on peut citer le passage à tabac de suspects lors d'interpellations – qui se déroulent la plupart du temps sans mandat d'arrêt –, l'interdiction de consulter un avocat, de bénéficier de soins médicaux ou de recevoir la visite de proches, ainsi que les menaces de mort ou encore les sévices physiques tels que les décharges électriques et l'étouffement.

Les membres les plus démunis et les plus marginalisés de la société, des suspects de droit commun adultes et de sexe masculin pour la plupart, mais aussi des femmes (notamment des prostituées présumées), des enfants des rues et des consommateurs de stupéfiants, sont particulièrement exposés à ce type de violations.

« Ce qui est en jeu, c'est la dignité fondamentale de tout citoyen philippin telle qu'elle est définie dans la Constitution philippine, a déclaré Amnesty International. Le recours à des témoignages obtenus sous la torture compromet l'équité des procès, et le risque que des innocents soient exécutés est bien réel. »

À quelques jours du lancement de sa campagne mondiale contre la torture, l'Organisation appelle le gouvernement philippin à déclarer publiquement qu'il est intolérable que des policiers se rendent coupables d'actes de torture et de mauvais traitements, et à mener dans les plus brefs délais une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations de torture formulées dans le cadre de l'affaire Rolando Abadilla, ainsi que sur tous les autres cas de torture en garde à vue qui ont été signalés. _

intitulé Philippines: The Rolando Abadilla

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATION 193/00

10 octobre 2000

murder inquiry – an urgent need for effective investigation of torture [**Philippines. Affaire Rolando Abadilla : les allégations de torture doivent faire l'objet d'une enquête efficace de toute urgence**] (index AI : ASA 35/008/00), vous pouvez appeler Amnesty International, à Manille, au +63 2 927 6008 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>). Pour des commentaires, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5729.